

Etre parrainé.e par Initiative Pays de Fougères

Le parrainage...C'est l'accompagnement 100% bénévole par un dirigeant en activité ou à la retraite. Une marraine ou un parrain qui connaît bien le monde économique et celui de l'entreprise, une personne qualifiée expérimentée qui va vous apporter :

- Un soutien moral (une aide à la réflexion et à la décision)
- Une vue globale du développement de votre entreprise
- Une réponse rapide par rapport à une situation de blocage (l'appui éventuel d'une cellule de crise en cas de besoin)
- Une expérience et un réseau relationnel

Cet accompagnement est complémentaire à celui dont vous pouvez bénéficier par ailleurs auprès des organismes partenaires (conseils techniques, formation, Cabinet comptable, Banques, Notaire, Avocat, CCI, CMA etc...).

Etalé sur la période de la durée de remboursement de votre prêt d'honneur IPF, le parrainage c'est un rdv par mois en moyenne au début puis plus espacé selon les besoins, le parrainage c'est d'abord une rencontre entre 2 individus, une confiance mutuelle à instaurer et à développer. Vous contacterez directement votre marraine ou votre parrain au minimum une fois par mois dans le but de bien préparer vos échanges (ce qui va bien et ce qui va moins bien, vos éléments comptables, vos soucis, vos projets, votre développement, votre marché, votre concurrence.... etc). Votre parrain vous contactera aussi de son côté selon les besoins. Vous ne le dérangerez pas en le contactant, soyez en assuré !

Le parrainage c'est avant tout :

- Vous aider à prendre du recul,
- Mettre en place impérativement et gratuitement des outils de suivi d'activité (tableau de bord) si ce n'est pas fait par votre cabinet comptable,
- Vous conforter ou pas dans vos choix, vous rassurer et vous aider à vous sentir moins seul.

Et ce n'est pas :

- Une ingérence dans votre entreprise, c'est vous et vous seul, le patron
- Prendre la place de l'expert-comptable
- Prendre des décisions à votre place
- Un suivi technique

Le parrain ou la marraine

Un dirigeant ou cadre d'entreprise en activité ou toujours impliqué dans la vie économique qui peut consacrer du temps à conseiller, épauler un jeune entrepreneur comme vous même. C'est du bénévolat à 100%.

Devenir Filleul parrainé par IPF, c'est :

- L'avantage de profiter et de bénéficier de toute l'expérience de votre marraine ou de votre parrain.
- Développer votre réseau relationnel
- Faire partie d'une association comme IPF qui affiche un taux de pérennité à 3 ans de 95% alors que la moyenne nationale est d'à peine 50% ce qui en dit long sur l'importance et la chance d'être parrainé.